

Commentaires généraux de la Suisse sur la 3^e versions du Plan stratégique du PHI-IX

La Suisse remercie tout d'abord le Secrétariat du PHI pour cette possibilité de prendre position et de faire des commentaires sur cette 3^e version du Plan stratégique. Nous tenons à le féliciter, de même que la task force et les experts des Etats membres, pour un travail important réalisé dans un temps imparti très court et dans des conditions difficiles.

Vous trouverez également les commentaires spécifiques de la Suisse directement dans la 3^e version du PHI-IX (version anglaise) en mode suivi des modification et commentaires.

Pour commencer, la mise en œuvre de tout programme exige des ressources suffisantes. La Suisse s'inquiète de l'amplitude du PHI-IX, alors que les ressources (financières, mais aussi humaines) sont rares. Pour cela, nous estimons qu'il faudrait disposer d'**estimations des coûts du programme** tels que prévus dans le PHI-IX.

Le Conseil intergouvernemental du PHI avait accepté en 2018 la résolution **XXIII-12 «On the Future Governance of All IHP Programmes and Major Initiatives»**, qui mentionne:

*“Decides that all future proposals to establish new IHP programmes or major initiatives will only be considered where they include information on **the specific contributions they will make to IHP Phases, provide estimates of the cost which will be incurred by the Secretariat in coordination and, request its regular performance review**”.*

La Suisse demande que l'esprit de cette résolution soit respectée.

Pour chaque élément du programme, il est aussi essentiel de connaître combien de pays ont déjà soutenu telle ou telle activité, et de savoir s'il y a déjà des pays intéressés et avec quel soutien (financier ou *in-kind*).

Même si cette version est mieux structurée et formulée que les versions précédentes, nous considérons qu'il reste encore des améliorations souhaitables pour souligner encore davantage deux aspects – essentiels – qui sont de:

1. clairement **définir le rôle et la plus-value** du PHI, et de
2. prendre davantage en compte les mandats des autres agences onusiennes, afin de bénéficier de synergies renforcées – notamment via une **meilleure communication et coopération au sein de UN-Water**.

1. Le but du PHI est d'apporter, par la recherche scientifique et l'éducation, la connaissance hydrologique au service de la bonne gouvernance de l'eau. Ses activités doivent nourrir une gestion intelligente, concertée et transparente de l'eau, à travers la capacitation des ressources humaines et la fourniture de données et d'informations pour nourrir les prises de décision.

Nous considérons que les travaux tels que décrits dans cette 3^e version concernant les systèmes institutionnels, légaux – gouvernance de l'eau / tarification de l'eau / institutions d'approvisionnement en eau & assainissement, technologie, ne font pas partie du cahier des charges du PHI.

2. Cette version du Plan stratégique souligne l'importance et la valeur des **partenariats pour atteindre l'ODD6**. Cela doit encore être mieux intégré de la part du PHI lui-même:
Par exemple, pour toute activité qui est à la base déjà entreprise par une autre agence onusienne (tel que ce qui a trait à l'hydrométéorologie pour l'OMM, ou encore la pollution de l'eau pour l'UNEP), ne serait-il pas plus pertinent de **centraliser** ces activités dans les différentes agences respectives dont c'est le mandat d'origine, et d'y apporter le soutien du PHI? Il serait essentiel d'indiquer quand le PHI est *leader* ou quand il contribue aux travaux d'une autre agence (qui a le leadership).

Pour finir, afin d'éviter que le PHI ne se disperse trop, un **principe de validation, de soutien et d'évaluation des nouvelles initiatives** (par des indicateurs) devrait être mis en place. Nous ne voulons pas que le PHI se lance unilatéralement dans de nouveaux projets, mobilisant ainsi l'énergie du PHI, mais sans cohérence avec la stratégie globale. Il faut éviter que le PHI devienne un programme «à la carte», qui s'éparpille en initiatives qui n'ont que peu de rapport avec son mandat.